



Fiche d'inscription

Saison 2026-2027



Nom	Prénom	Date de naissance	Numéro de Téléphone fixe	Numéro de Téléphone portable	Titulaire du PSC1 ❶ ❷
❶					
❷					
❸					
❹					

❶ Attestation de Formation aux Premiers Secours.

Elle a été remplacée par la formation PSC 1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).

Les titulaires de l'AFPS sont considérés comme titulaires du PSC 1 par équivalence et n'ont donc pas besoin de suivre la nouvelle formation, sauf à vouloir actualiser leurs connaissances.

❷ Cochez la case uniquement si vous êtes détenteur du PSC1.

N° et rue		
Complément		
Ville		
Code postal		
E-mails	❶	❷
	❸	❹

- ☐ J'accepte ou ☐ je n'accepte pas de recevoir des informations de la Fédération,
☐ J'accepte ou ☐ je n'accepte pas de recevoir des informations des partenaires de la Fédération,
☐ J'accepte ou ☐ je n'accepte pas la diffusion des courriels aux autres adhérents du club,
☐ J'accepte ou ☐ je n'accepte pas que des photos de moi soient mises en ligne de manière privée,
☐ J'accepte ou ☐ je n'accepte pas que des photos de moi soient mises en ligne de manière publique.

En signant cette fiche d'inscription, je reconnais avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association et en avoir accepté les termes.

Fait à : _____ le : _____ Signature



Fiche d'inscription Saison 2026-2027



Intitulé	Tarif unitaire	X Nombre	= Total
Adhésion au club	16,00 €		€
Licence individuelle avec assurance RC et AC (1)	33,00 €		€
Licence individuelle avec assurance Multirisques pleine nature (2)	46,00 €		€
Licence familiale avec assurance RC et AC (1)	66,00 €		€
Licence familiale avec assurance Multirisques pleine nature (2)	92,00 €		€
Licence jeune (< 26 ans) avec assurance RC et AC (1)	18,00 €		€
Licence jeune (< 26 ans) avec assurance Multirisques pleine nature (2)	31,00 €		€
Abonnement « Passion Rando Magazine », (trimestriel édité par la FF Randonnée)	10,00 €		€
Total (Chèque à l'ordre de « Cuges Randos Loisirs »)			€

Conformément aux obligations du code du sport (art. L.321-1), la licence inclut automatiquement l'assurance responsabilité civile et la protection juridique.

(1) Lors des randonnées de l'adhérent, l'assurance garantie : la Responsabilité Civile + la Protection Juridique + les Accidents Corporels

(2) Les mêmes garanties mais étendues aux activités physiques et sportives de pleine nature au-delà de la seule randonnée (ski, canoë-kayak, trekking, VTT, natation, ...) **MAIS SANS inclure** par exemple la plongée, l'escalade, etc.



Délivrance de la première licence : Un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) pour la pratique des activités de marche et de randonnée et activités connexes, datant de moins de six mois est obligatoire pour toute première prise de licence et à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus.

Renouvellement de licence (+18 ans) : Chaque licencié doit attester sur l'honneur avoir pris connaissance des **conseils de santé**. À cet effet, il signe une **attestation sur l'honneur**.

Merci donc de fournir ce certificat ou cette attestation dans les plus brefs délais au Trésorier de l'association « Cuges Randos Loisirs » sans lequel la licence ne peut être attribuée.

Pratique en compétition ou rencontre sportive avec classement : Chaque licencié ou titulaire d'un pass découverte doit attester sur l'honneur avoir pris connaissance des **conseils de santé**. À cet effet, il signe une **attestation sur l'honneur** qu'il remet à l'organisateur. Attention ! le champ nationalité doit être complété dans le système de gestion des licences.